

Question 4

du député Grégoire Dussex (PDCC) concernant la gestion des contingents de la Lex Koller, après le moratoire, la discrimination, nouvelles constructions, reventes!!!

Dans ses longues et fructueuses réflexions, le Conseil d'Etat a-t-il réfléchi à la revente de biens de Suisses à étrangers. Pense-t-il sur les 60 pour cent de contingents restants (env. 95 dossiers) attribuer des contingents pour la revente de Suisses à étrangers et favoriser ainsi des lits "chauds", car on sait qu'un étranger met son bien en location et presque jamais un Suisse?